

tielles, mais j'ai fait cette proposition au ministre à la suite de ses remarques et parce que, ayant étudié attentivement la situation, il est au fait des conditions. Il y a encore un grand nombre de gens qui n'ont pas eu à souffrir des impôts dans la même mesure que la masse du peuple sera appelée à souffrir de cette taxe et le ministre devrait les taxer davantage pour soulager ceux qui auront à souffrir le plus de cet impôt sur le sucre.

L'hon. M. EULER: Toutes les personnes raisonnables comprendront la situation difficile dans laquelle le ministre des Finances se trouve quand il veut augmenter le revenu national. J'ai beaucoup de sympathie pour lui, en présence des demandes des chambres de commerce et de tous les autres qui voudraient équilibrer le budget en comprimant davantage les dépenses. J'admets avec le ministre que même en biffant tous les frais facultatifs, il se trouverait encore en présence d'un déficit de 25 à 30 millions. C'est vrai. Il serait sans doute possible de diminuer encore ces frais facultatifs, mais cette économie ne suffirait pas à équilibrer le budget. Je n'ai aucun doute que même en tenant compte du budget actuel, le déficit n'atteigne de 90 à 100 millions l'an prochain. La leçon à tirer de cet état de choses,—et je pense que le Gouvernement, le Parlement et le pays devront la comprendre,—c'est qu'il va falloir classer au chapitre des frais facultatifs des dépenses jusqu'ici portées au chapitre des frais obligatoires. Je veux parler de la dette nationale et de l'intérêt. Je me rends peut-être coupable d'hérésie, mais je pense qu'il va falloir par législation ou autrement, en venir à la réduction de l'intérêt, non seulement sur la dette nationale, mais aussi sur les dettes provinciales, municipales et autres.

Passons à la question du sucre. Le ministre doit être maintenant convaincu que la taxe n'est pas aimée: elle frappe tout le monde.

L'hon. M. RHODES: Pouvez-vous me nommer une taxe qui soit bien vue?

L'hon. M. EULER: Non. Je ne le tenterai pas. Mais je crois pouvoir indiquer comment on aurait pu la rendre moins odieuse. Le ministre des Finances ne donne à vrai dire pour motif de cette lourde taxe que le besoin d'argent. C'est une excellente raison. Mais le ministre n'a pas été très juste envers lui-même ou envers la population en laissant entendre qu'elle serait encore recommandable, parce qu'elle ferait comprendre à la nation qu'il faut payer des impôts. J'ai peu goûté, en particulier, l'insinuation,—car c'en était bien une,—qu'on impose cette taxe à cause des déficits du réseau national et des inconvénients de l'étatisation. Si je me trompe, j'accepterai

la dénégation du ministre, mais il me semble que ses paroles tendaient à créer cette impression. Le ministre doit en effet imposer de lourdes taxes, mais il doit comprendre comme tout le monde que, tout en étant lourds, les impôts doivent être aussi équitables et aussi justes que possible; ils ne doivent pas peser trop sur une catégorie particulière de la population. L'impôt de 2 c. par livre de sucre équivalait à peu près à 50 p. 100 de la valeur de l'article: impôt fort lourd. Il frappe tout le monde, puisqu'il s'agit d'une denrée alimentaire. Il est regrettable, bien que nécessaire peut-être jusqu'à un certain point, d'imposer des taxes sur les aliments. Le ministre a peut-être raison de nous demander d'indiquer quel équivalent on trouverait pour cet impôt si on le faisait disparaître. Il a dit qu'il faudrait imposer d'autres taxes. Il existe un moyen d'en sortir, que je vais indiquer au risque de déplaire à certains membres de ce côté-ci de la Chambre. Il serait plus juste d'abaisser cette taxe de moitié et d'abolir le fonds de stabilisation, que je considère tout à fait répréhensible en principe parce qu'il n'accorde d'avantages qu'à quelques denrées et à certaines gens. Ramenons l'impôt sur le sucre à 1 c. par livre; abolissons la caisse de stabilisation: la mesure sera mieux vue, elle sera plus juste et plus équitable envers la population.

Voilà ce que j'ai à dire contre l'impôt sur le sucre, monsieur le président. Un mot maintenant au sujet de certaines industries dont a parlé l'honorable représentant de Prince (M. MacLean). Prenons les pâtisseries et les confiseurs. On peut tenir leurs produits pour des articles de fantaisie. De ce fait, on n'aura peut-être pas beaucoup de sympathie pour ces gens. Mais l'impôt sur le sucre leur occasionnera de grands frais. Ils ont exposé leurs vues au Gouvernement et peut-être au ministre à ce sujet. J'éprouve quelque sympathie pour eux. Ils ont à faire face à une situation bien difficile, car les affaires de la plupart d'entre eux ne produisent guère que des déficits. Mais voici ce qui me préoccupe particulièrement. A l'origine, le ministre imposait une taxe de 2 c. par livre de sucre; maintenant, en vertu du projet d'amendement, il l'impose à une autre matière première, c'est-à-dire à la glucose. Je me demande s'il ne veut pas punir les gens d'avoir eu la témérité de venir demander un dégrèvement de l'impôt. Va-t-il les punir en imposant la taxe sur la glucose, ajoutant un fardeau à ceux que doit porter l'industrie?

L'hon. M. RHODES: Quels que soient mes défauts, que je suis le premier à reconnaître, je ne connais pas l'esprit de vengeance.